



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Situation et conditions d'exercice des AESH

Question écrite n° 12434

#### Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH, dont le rôle est essentiel à la mise en œuvre de l'école inclusive prévue par la loi depuis 2005. Selon les données communiquées par le ministère de l'éducation nationale, près de 49 000 élèves en situation de handicap étaient encore en attente d'un accompagnement à la rentrée scolaire, dont plus de 7 500 dans l'académie d'Aix-Marseille. Cette pénurie s'inscrit dans un contexte de grande précarité du métier d'AESH, majoritairement exercé par des femmes, souvent en temps partiel imposé, avec des rémunérations très faibles, une formation initiale limitée et une absence de reconnaissance statutaire. De nombreux témoignages font également état d'un manque de considération au sein des établissements scolaires, d'une exclusion des instances éducatives et d'un partage contraint des AESH entre plusieurs élèves, conduisant à une réduction effective du temps d'accompagnement prescrit. Cette situation fragilise à la fois les conditions de travail des AESH et le droit à une scolarisation continue et adaptée pour les élèves en situation de handicap, certains parents étant contraints de retirer leurs enfants de l'école en l'absence d'accompagnement suffisant. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir un accompagnement effectif et conforme aux notifications, améliorer la formation et les conditions de travail des AESH, renforcer leur reconnaissance institutionnelle et statutaire et assurer la pleine effectivité du principe d'école inclusive sur l'ensemble du territoire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Frappé](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12434

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2026](#), page 540